

*Culture commerciale, cultures vivrières
La transformation de l'espace de production agraire
du Kayor central et septentrional (Sénégal)*

RÉSUMÉ

On ne peut interpréter le rapport entre culture commerciale et cultures vivrières uniquement en terme de conflit de superficies cultivées. Le schéma simple qui voudrait qu'au Kayor, l'arachide se soit substituée au mil partout où la nature des sols l'autorisait, ne peut rendre compte ni de la diversité des structures agraires, ni des dynamismes ou contraintes qui commandent l'extension de l'une ou l'autre culture. Par ailleurs, le schéma fataliste et naturaliste qui prévaut sur l'ensemble des paysages du Sahel conduit à une méconnaissance des systèmes de production paysans, de leurs transformations successives et de leurs possibilités ou non à intégrer les impératifs de la politique agricole des États.

L'analyse de l'espace agraire relève méthodologiquement et théoriquement de trois concepts généraux : la forme, la structure et la fonction. C'est ce troisième terme qui est souvent ignoré. Or, au Kayor, le mil et l'arachide comme le manioc, ont eu, au sein des systèmes de production en jeu sur l'espace, et dans leurs articulations, une fonction sociale — au sens large du terme — déterminante. Les déséquilibres actuels sont autant fonctionnels que spatiaux. L'extension démesurée d'un système extensif, favorisé paradoxalement par l'introduction de thèmes intensifs, a conduit le système paysan traditionnel vers une impasse. Le passage, rendu nécessaire, de l'organisation de la production de l'échelle locale à l'échelle nationale, dont témoignent les formes d'intégrations paysannes, interdit toute recherche de solution régionale ou locale. Le conflit spatial entre la stratégie d'un État centralisateur et les nécessités du paysan producteur détermine en grande partie le rapport arachide/mil, par-delà le problème agronomique ou technique.

ABSTRACT

The relation between commercial crop and food crops cannot be interpreted only in terms of competition between cultivated areas. The simple pattern according to which, at Kayor, peanut replaces millet wherever the soils allowed it, cannot account for the various agrarian structures or the dynamisms and constraints which govern the growth of one crop or the other. Moreover, the fatalistic and naturalistic pattern which is prevailing in the peasants of the Sahel leads to a misappreciation of the country systems of production, their successive transformations and their abilities or inabilities to incorporate the agricultural requirements of the States.

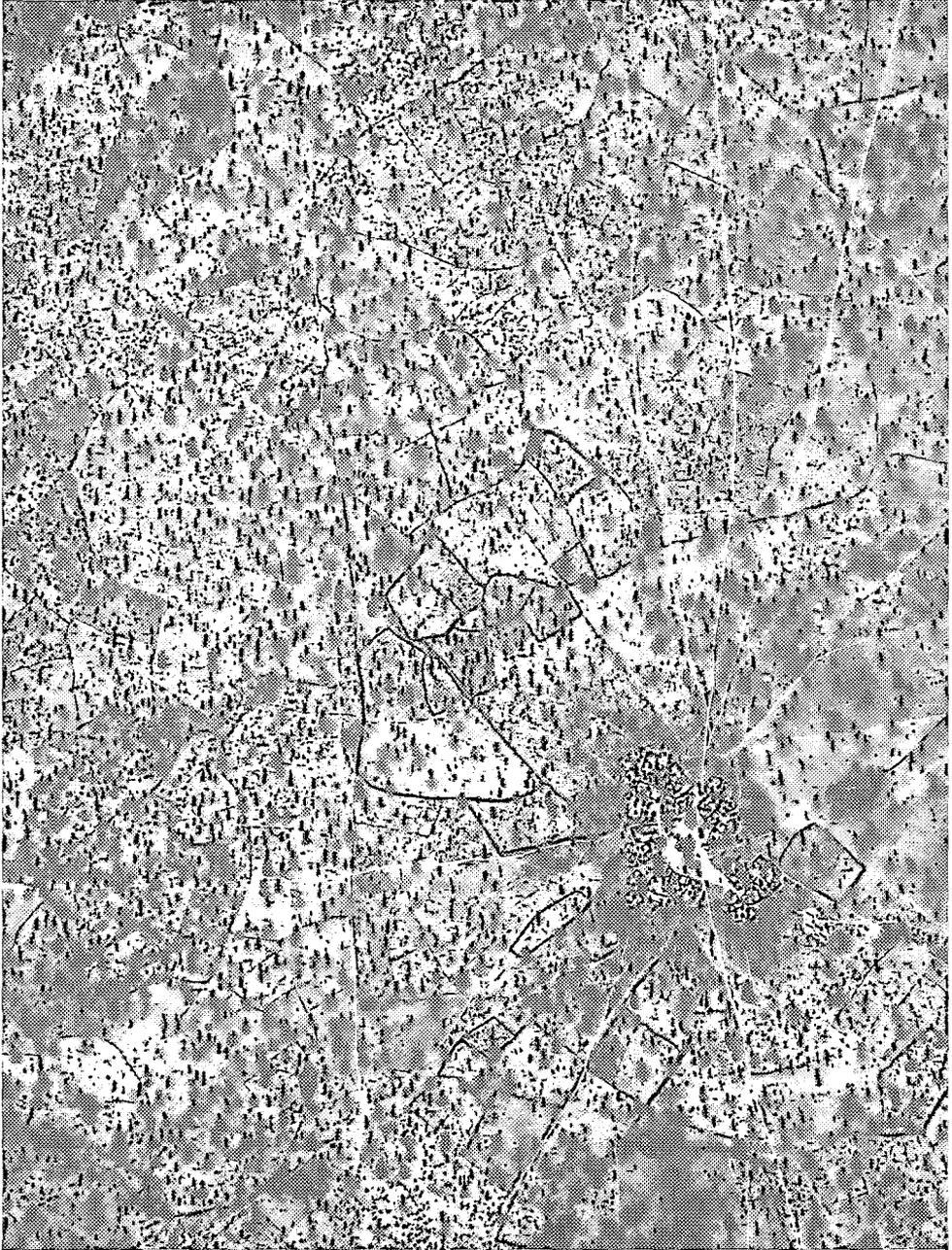


Photo n° 13 : Un terroir du Cayor Central au Sénégal. AO 584/100 — 1963-64, cliché n° 140-1/10 000°.

The analysis of the agrarian space is dependent on three general concepts, namely the shape, the structure and the function from a methodological and theoretical point of view. The third term is often neglected. However, at Kayor, millet and peanut like cassava played a decisive social role in the broad sense of the word within the prevailing and related systems of production. The current imbalances are as functional as spatial. The excessive extensive system which was favoured paradoxically by the introduction of intensive methods plunged the traditional country system into a dilemma. The necessary transition of the organization of production from the local level to the national one which is revealed by the patterns of country integration prevents from finding any regional or local solution. The space disagreement between the strategy of a centralist state and the requirements of a peasant producer defines to a great extent the relation between peanut and millet, let alone the agronomic or technical problem.

AVERTISSEMENT : Les enquêtes qui sont à l'origine de cet article ont été réalisées entre 1975 et 1977. Les conclusions émises ci-après ne tiennent donc pas compte de l'évolution de la situation après cette période¹.

Tous ceux qui, empruntant la route Dakar-Saint-Louis, ont traversé entre Pire et Rao le cœur du vieux pays wolof, le Kayor septentrional et le Ndiambour, en ont rapporté une impression de lassitude devant le déroulement continu d'un paysage qui semble se succéder à lui-même invariablement au long des kilomètres. La silhouette décharnée des diverses espèces d'acacias, les immenses étendues sableuses sans solution de continuité qui, en saison sèche, ne porte plus apparemment l'empreinte de l'activité humaine, et l'incessante répétition, pendant les mois d'hivernage, de l'arachide et du mil ne sont pas étrangers à cette apparente monotonie. Les termes par lesquels P. PELISSIER² décrit le paysage wolof traditionnel traduisent bien cette impression commune : « région la plus ingrate et la plus monotone du Sénégal », « uniformisation des conditions naturelles », « inquiétante uniformité de l'exploitation du sol », etc. Telles apparaissent, en effet, les caractéristiques essentielles du Kayor central et septentrional.

L'explication par les conditions naturelles semble de prime abord apporter la réponse à la question de l'uniformité. Le vieux pays wolof est dans sa presque totalité recouvert par les sables du grand erg du Trarza et du Kayor. La plus ou moins grande épaisseur des sables et leur remaniement différentiel par les vents donnent des modèles relativement mous dans leur ensemble allant des grandes dunes du nord à la nappe peu différenciée du centre et de l'est. Le modelé de cet erg présidant « aux distinctions pédologiques sommaires et surtout répétées selon le même schéma »³, et la sévérité des conditions climatiques interdisant de plus toute originalité dans l'utilisation du sol, l'uniformité des paysages semble être l'effet de conditions naturelles qui imposent aux cultures et à la végétation un éventail de possibilités particulièrement étroit. On peut ajouter que la grande sécheresse des années 1968-1973 a contribué très fortement au nivellement des paysages agraires, en accentuant un processus de désertification auquel on a voué, parfois avec légèreté, l'ensemble du Kayor.

1. L'ensemble des thèmes évoqués dans cet article ont été développés dans une thèse de III^e cycle, soutenue en 1979 à l'Université de Paris I, sous le titre : « Les dynamismes socio-politiques et économiques dans la transformation des paysages agraires du Kayor central et septentrional (Sénégal) », et publiée sur microfiches, par l'Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, Paris, 1981.

2. P. PELISSIER, Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Saint-Yriex, 1966.

3. *Ibid.*, p. 97.

Le paysage, comme l'écrit P. Gourou, « doit être mis en accusation », si l'on ne veut pas se résoudre à justifier une cohérence purement statique, à rendre compte d'un « accord parfait avec les conditions naturelles » qui serait illusoire. Ceci est d'autant plus vrai pour le Kayor qu'un examen attentif de la seule mission photographique aéroportée dont nous disposons en 1975 (AOF 1954 au 1/50 000), révèle une diversité des images qui semble contredire l'impression immédiate de l'observation sur le terrain. Ce paradoxe de la vision aérienne interroge directement le géographe : quels sont les éléments de l'histoire agraire qui permettent de comprendre cette contradiction entre l'uniformité des paysages au sol, confirmée par nos enquêtes de terrain réalisées en 1976 et 1977, et la diversité des structures agraires, manifeste encore sur la vue aérienne de 1954 ? C'est au cœur de cette question qu'il faut poser le problème du rapport entre la culture commerciale — l'arachide — et les cultures vivrières — en particulier le mil.

Tous les auteurs — qu'ils soient biogéographes, pédologues, agronomes — s'accordent pour reconnaître que les éléments qui composent le paysage du Kayor, sont radicalement et continuellement transformés par l'activité productrice. L'erg du Kayor reste encore très frais malgré le tassement des sables et la fixation des formes par une couverture végétale vulnérable, ce qui rend son équilibre extrêmement sensible à l'action de l'homme. Il nous faut donc définir les différentes étapes de cette transformation qui, de fait, se traduit par une réduction toujours accrue des conditions de la production. Seule l'analyse des dynamismes socio-politiques et économiques peut nous permettre de juger à leur juste valeur les conditions qui régissent le rapport entre l'arachide et le mil.

LA TRANSFORMATION DE L'ESPACE EN QUESTION

Le bilan négatif porté sur le Kayor est en général posé uniformément sur l'ensemble de la région sans que soient prises en compte les situations locales diverses, ce qui le rend inopératoire, et ce qui contribue à renforcer l'impression d'uniformité. Si l'on peut admettre que le processus de transformation des paysages est généralisé sur l'ensemble du Kayor, la vision aérienne nous oblige à le pondérer localement par un certain nombre de facteurs particuliers.

Comparaison de quelques situations brutes en 1954 et 1976

L'analyse des descripteurs photographiques sur l'ensemble de la mission aérienne nous a permis de classer les éléments du paysage agraire en sept grandes catégories qui se réduisent à cinq types de paysages. Les enquêtes détaillées ont été conduites sur vingt-huit échantillons constitués par le tiers central d'une photographie aérienne. Pour les besoins de cet article, nous avons retenu quatre échantillons significatifs d'un type de paysage, les paysages pastoraux ayant été éliminés comme n'entrant pas dans le cadre de cette étude.

LES PAYSAGES AGRAIRES DES ZONES D'IMPLANTATIONS ANCIENNES ET DENSES

La répartition des sols, aussi sommaire soit-elle, commande ici directement la nature et la succession des cultures. On peut distinguer deux types principaux d'organisation agraire.

a) *Les paysages agraires sans solution de continuité* signes d'une agriculture semi-intensive sous parc sélectionné dense : le cas de Mbakhis (centre du Kayor, fig. 1).

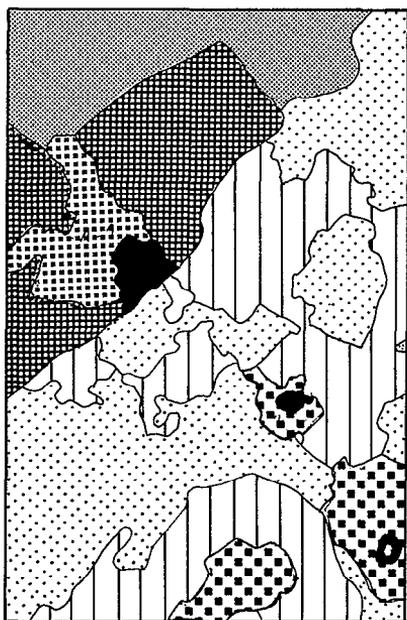


Fig. 1. Mbakhis.



Fig. 2. Ndamé K.M. Khary.

Cet échantillon est, en fait, à cheval sur deux types de paysages, mais il va nous permettre d'étudier le rapport spatial entre deux classes. Une ligne de discontinuité traverse cet échantillon du nord-est au sud-ouest, séparant des unités pédologiques distinctes : sols dek-dior et dior au nord-ouest, sous parc d'*Acacia albida* (kad), sols dior au sud-est. Le village de Mbakhis, au centre, s'est installé il y a plus de cinq cents ans, sur cette ligne de discontinuité. Autrefois, seules les terres sur sols dek et dek-dior (argileux et sablo-argileux) étaient exploitées en culture vivrières. Les terres sur sols dior (sableux) portaient une forêt claire où l'on faisait paître le bétail. En 1954, le dek et le dek-dior sont cultivés en manioc et en mil sanio et souna dans des champs de deux à trois hectares, sous parc construit de kad, darkassou (*Anarcadium occidentale*) et neb-neb (*Acacia scorpioides astringens*). En 1976, la culture du manioc a été abandonnée depuis une quinzaine d'années à cause de la sécheresse. Les anciennes parcelles de manioc sont divisées, partie en jachère, partie en culture d'arachide et de mil avec inversion tous les ans.

Les terres sur sols dior ont été défrichées entre les deux guerres. Le quartier de Darou Ndiaye au sud-est s'est installé il y a une cinquantaine d'années sur ces terres non cultivées. En 1954, l'espace est organisé selon une rotation triennale, une année en jachère pour les troupeaux, deux ou trois années de cultures d'arachide et de mil dans des champs d'environ sept hectares. Une auréole de champs enclos autour du village porte la culture du manioc. La strate arborée squelettique se compose d'individus disparates. En 1975, les jachères ont été abandonnées depuis une dizaine d'années, la succession se limitant à la seule alternance mil/arachide (plus niébé en association). Le bétail est confié à la garde des Peul.

b) *Les paysages agraires structurés* suivant la nature des sols et les étapes de mise en culture, avec prédominance du manioc : le cas de Ndamé Keur Médoune Khary (au nord, fig. 2).

Nous nous trouvons ici dans la région immédiate de Louga. Le paysage est marqué par la morphologie des grandes dunes rouges du nord du Sénégal, qui induit le mode de répartition des sols avec leurs cultures spécifiques.

Dans les espaces interdunaires où se concentre l'habitat, les parcelles de manioc encloses et la culture du sorgho envahissent les sols dek-dior et les sols dek et de bas-fond. Manguiers, darkassou et new forment la strate arborée. En 1976, le manioc a été abandonné depuis dix ans à cause des rats et de la sécheresse. La culture du mil n'intéresse plus le paysan car les rendements sont dérisoires : la culture ininterrompue de l'arachide prédomine.

Le sommet des dunes est colonisé par les cultures d'arachide, selon, en 1954, une succession de trois à cinq années de jachère, trois à cinq années de culture : mil, arachide et niébé, mil. En 1976, la jachère a été abandonnée, l'arachide domine la succession.

Suivant une succession de plages continues de sols dior et dek-dior, nous avons donc, en 1954, une opposition marquée entre un système semi-intensif sur sols argileux et sablo-argileux et un système extensif non itinérant, sur sols sableux. Les structures des paysages agraires correspondaient à une utilisation systématique de l'espace en fonction des possibilités agronomiques des sols, suivant une chronologie historique marquée par des conditions socio-économiques et politiques sur lesquelles nous reviendrons. Les sols dek-dior portent les cultures vivrières, soit en culture continue pour le manioc, soit en alternance avec des années de jachère pour les mils et sorghos. Sur les sols dior dont la colonisation est plus récente, l'existence de terres non cultivées a permis l'extension sans contrainte des surfaces cultivées en arachide selon un schéma cultural relativement simple. La pratique simultanée de ces deux systèmes a assuré pendant un certain temps un équilibre entre les cultures vivrières et la culture de l'arachide ; équilibre qui s'est révélé extrêmement fragile et précaire. Depuis une vingtaine d'années, on observe une uniformisation des paysages agraires de ces lieux d'occupation ancienne. Si l'on peut attribuer cette uniformisation à une certaine « dégradation » des conditions naturelles, on ne peut cependant ignorer le fait que les modes d'exploitation et les systèmes culturaux sont désormais déterminés sans considération des possibilités réelles des sols et des paysages. L'arachide envahit tous les types de sols : sols dior qu'elle a colonisés, sols dek-dior où elle s'est intégrée dans la succession traditionnelle du mil, au détriment des jachères.

LES PAYSAGES AGRAIRES DES ZONES D'IMPLANTATIONS PLUS RÉCENTES ET MOINS DENSES

L'écrasante majorité des sols dior interdit ici la répétition des systèmes tels que nous venons de les décrire. On peut cependant relever quelques nuances en fonction de la date d'implantation des villages.

a) Les paysages agraires uniformes structurés autour des villages : le cas de Niagane (centre du Kayor, fig. 3).

En 1954, les champs de manioc sont concentrés autour du village, chaque exploitant ayant au moins un champ. Le manioc a été abandonné en 1960 mais les haies ont été conservées pour le cas où, les pluies et les boutures redevenant suffisantes, on pourrait le remettre en culture. La succession arachide/mil a, en 1976, remplacé le manioc.

Au-delà de cette auréole, s'étendent les champs de brousse, champs ouverts parsemés de quelques arbres. En 1954, l'espace est organisé selon deux soles : six ans

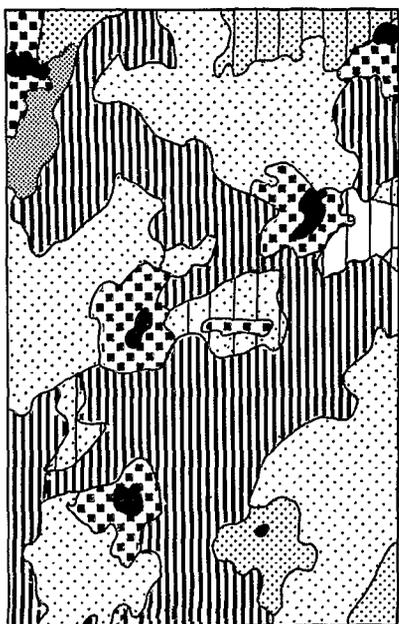


Fig. 3. Niagane.

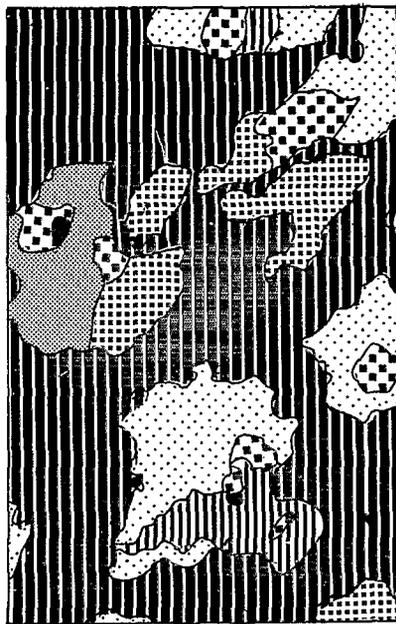


Fig. 4. Ndeur Diop.

de jachère, six ans de culture. Les paysans de Niagane se mettaient d'accord avec les villages avoisinants pour faire communiquer les jachères et créer ainsi une vaste zone de pâture. Depuis, ce système a été abandonné, les seuls champs qui subsistent en jachère s'éparpillant sur l'ensemble du terroir. La pénurie de terre est sans doute à l'origine de la destruction de ce système d'assolement qui assurait au sol un repos suffisant pour conserver l'essentiel de ses propriétés agronomiques, et procurait au bétail un espace de pâturage pendant l'hivernage. Celui-ci est confié à un Peul qui les mène paître au Djolof.

b) Les paysages agraires des terres neuves : le cas de Ndeur Diop (est du Kayor, fig. 4).

On voit sur cet échantillon une répétition de noyaux de cultures, centrés autour des villages. Les paysans ont taillé dans la forêt de vastes clairières, laissant entre elles des « interland » pour la circulation du bétail. On retrouve un système cultural rencontré par ailleurs : manioc autour des villages, mil souna et sanio sur le dek-dior au fond des petites dépressions, et sur le dior, arachide, mil et nièbé, en alternance avec trois ou quatre années de jachères, abandonnées en 1976. A cette date, les Peul du village de Thiourang à l'ouest cultivaient plus d'arachide que de mil, fait suffisamment étranger aux Peul pour être remarqué. La topographie plane et l'absence d'une charge sociale et foncière contraignante au moment de la colonisation a permis, avec l'aide du semoir, une extension généralisée et rapide des surfaces cultivées en priorité en arachide. Le paysage ouvert à perte de vue, parsemé d'arbres squelettiques, traduit la rapidité de ces défrichements, consécutive aux besoins en terres à arachide, suivant le système le plus extensif qu'il soit. En 1976, la succession désastreuse arachide, arachide,... situe clairement ces défrichements dans le processus historique de colonisation agricole des terres du Kayor.

Ces échantillons traduisent bien le caractère insaisissable des paysages du Kayor. L'exploitation des sols a plus contribué à la destruction d'un paysage sylvo-pastoral qu'à lui substituer un paysage agraire construit. Les quelques nuances apportées à l'uniformité générale de ces paysages ont été facilement effacées par les phénomènes nés de la crise que traverse actuellement la région. Cette crise se manifeste ici par l'impasse d'un système extensif poussé au-delà de sa logique interne.

Le rapport arachide/mil

Les méfaits de la « monoculture »⁴ de l'arachide ont été maintes fois évoqués ; synthétisés selon deux concepts passe-partout, ceux de « dégradation de l'environnement » et de « démantèlement des structures traditionnelles », ils sont devenus des lieux communs pour qui s'intéresse aux problèmes du développement du Sénégal. L'arachide est ainsi rendue responsable de la crise que traverse le Kayor. A juste titre sans doute mais, il faut bien le constater de façon parfois très artificielle.

La première remarque que nous voudrions faire est que nous n'avons recueilli aucun élément pour justifier ce que PÉLISSIER affirmait dans sa thèse, à savoir que « le système (de production) contemporain résulte d'un principe simple, la substitution de l'arachide au mil partout où la nature du sol l'autorise et aussi souvent que son état le permet »⁵.

La première extension de l'arachide a eu lieu après la première guerre mondiale quand les cours ont atteint cent CFA le quintal. Au départ, l'arachide ne s'est pas insérée dans la succession traditionnelle du mil, mais fut cultivée à part. Nous avons vu que, dans les régions d'implantation ancienne et dense, l'utilisation des différents sols se faisait de façon sélective. Or, l'arachide n'a pas envahi les sols dek-dior défrichés les premiers et réservés aux cultures vivrières. L'arachide fut la plante de conquête des sols dior. L'introduction du semoir vers les années quarante a permis une extension rapide des surfaces cultivées en arachide au détriment des zones en longue jachère. Plus que tout autre culture, l'arachide a contribué à la transformation des paysages, mais le développement de l'arachide ne s'est pas fait — si l'on étudie le problème des surfaces cultivées — contre le mil, mais contre les terres de pâture, contre les paysages sylvo-pastoraux. Si l'on étudie les courbes des surfaces cultivées en arachide et en mil entre 1947 et 1974, on ne remarque aucune régression des superficies cultivées en mil, mais au contraire une augmentation générale des terres mises en cultures. D'après les successions culturales dont nous avons donné quelques exemples, on peut tout aussi légitimement affirmer que le mil s'est inséré dans la succession arachidière que l'inverse.

Il n'est donc pas juste d'avancer, au moins en ce qui concerne les régions les plus peuplées du Kayor central et septentrional et ceci jusqu'à une date relativement récente, que l'arachide s'est développée de façon anarchique et aventurière. La pratique d'un système extensif a très certainement contribué à répandre l'idée que, seule, la spéculation agricole guidait les choix culturaux du paysan du Kayor. Il semble au contraire que celui-ci, étant donné les conditions socio-économiques et climatiques, ait répondu au mieux aux pressions dont il était l'objet. Nous ne voulons pas nier les incidences de l'emprise totalitaire de l'arachide sur les autres cultures, celle du mil en

4. Entre guillemets, car il n'y a jamais eu de monoculture de l'arachide, mais seulement l'emprise totalitaire d'une plante commerciale « obsédant » le système cultural ; on ne doit pas oublier qu'on cultivait au Kayor : manioc, maïs, coton, sorghos, mils, beref, niébé...

5. P. PELISSIER, 1966, *op. cit.*, p. 155.

particulier, mais nous ne pensons pas que le rapport arachide/mil puisse être interprété directement comme un conflit de surface. La concurrence entre l'arachide et les cultures vivrières — dont pour le moment, le manioc a fait principalement les frais — se manifeste de façon plus subtile. On peut l'exprimer sous la forme de trois questions.

Au moment de l'hivernage, la concurrence se traduit sur les rythmes des travaux agricoles. Les semis de mils sont parfois trop précoces : faits dès les premières pluies pour conserver du temps pour les semis d'arachide plus tardifs, ils sont soumis aux aléas des précipitations ; que les pluies tardent et les semis sont perdus. Cette compétition entre l'arachide et les autres cultures se poursuit tout au long de la saison agricole. La diffusion généralisée de la culture attelée — dont les résultats techniques semblent être plus intéressants pour les mils et sorghos — a-t-elle permis de réduire cette concurrence, ou au contraire a-t-elle bénéficiée essentiellement à l'arachide ?

Dans le système de production paysan, le mil avait une fonction sociale et symbolique sur laquelle s'appuyait la structure familiale. Les jeunes et les femmes s'adonnent essentiellement à la culture de l'arachide sur leur propre parcelles situées souvent aux limites du terroir villageois, la subsistance du « carré » familial étant traditionnellement assurée par les champs de mils tenus par le chef de famille, au sens large. A l'origine d'une certaine indépendance monétaire, et par là même sociale, l'arachide a-t-elle été une culture d'émancipation, favorisant l'éclatement des structures sociales traditionnelles ? Qu'en est-il de cet équilibre relatif entre les nécessités d'un approvisionnement interne en cultures alimentaires et les possibilités monétaires offertes par l'arachide ?

Jusqu'à une période récente, l'existence de plaques de sols dek et dek-dior était un frein à l'extension des cultures d'arachide. Depuis l'abandon des cultures du manioc qui ont permis un prélabour profond et un ameublissement du sol, et après la mise au point de variétés supportant des sols plus lourds, l'arachide a gagné ces sols sablo-argileux se substituant aux cultures de manioc. La suppression des jachères dans la succession culturale sur sols dior, et la dégradation du sol qui lui est consécutive ont contribué à l'élimination du mil dans certaines régions. Là aussi, l'équilibre relatif entre les deux types de cultures, lié aux contraintes des conditions naturelles, semble rompu. Quelles en sont les conséquences sur l'organisation d'ensemble de la production ?

L'uniformité n'est pas une condition spatiale inhérente au pays wolof. La répartition des hommes et des sols offre ou offrait des contrastes qui ne peuvent rester ignorés des projets de développement. Intégré au « Bassin arachidier », le Kayor central n'a jamais été considéré dans la diversité de ses paysages agraires où la généralisation de la culture de l'arachide et du système cultural extensif peut être analysé comme un phénomène relativement récent, même si la pression de l'arachide comme plante commerciale « totalitaire » s'exerce depuis le début du siècle. Le paysan wolof, qualifié souvent de spéculateur agricole, inapte à toute diversification et à toute intensification des cultures, a été sous-estimé dans sa capacité réelle à résoudre notamment le difficile problème de l'équilibre entre culture commerciale et culture vivrière. L'uniformisation du système de culture et des paysages agraires intervient seulement parce que le paysan wolof a atteint un seuil limite dans ses possibilités de résoudre la question agraire au niveau local, et qu'il a épuisé toutes les alternatives que lui laissait et que lui laisse une situation dominée par des forces sur lesquelles il n'a aucune prise. Le problème ne dépend pas d'une capacité ou non d'« adaptation » technique. Les questions posées à partir de l'analyse des paysages sont les questions qui se posent à l'ensemble du Kayor quand au devenir de son agriculture et de ses populations. L'interprétation par les conditions naturelles ne suffit pas à répondre à la question. Elle contribue plutôt à enfermer le Kayor dans un état de fatalité qui est une impasse. Ne doit-on pas essayer d'analyser comment s'inscrivent la transformation et les aléas des conditions naturelles dans les processus socio-historiques et économiques dont le rôle semble déterminant ?

L'ORGANISATION DE L'ESPACE DE LA PRODUCTION AVANT L'ARACHIDE

Les structures des paysages agraires ne sont pas des choses figées, immobiles. Elles se transforment au rythme de leurs éléments propres, qui n'est pas celui des transformations sociales ou économiques. Si les structures paysagiques de l'espace rural sont un produit social, il n'y a pas d'adéquation immédiate, à une période donnée de l'histoire, entre ces structures et les autres structures sociales qui leur sont contemporaines. Il existe entre les unes et les autres un « hiatus » plus ou moins évident, souvent masqué, que les dynamismes socio-économiques qui déterminent la transformation des sociétés tendent à réduire, sans, semble-t-il, y jamais parvenir. Les efforts de réduction de cette « lacune » à l'intérieur de l'espace commande les mécanismes — d'appropriation, d'attribution, de transformation — de ce qu'on peut appeler la « dynamique sociale » des paysages, dont dépend, entre autres, le rapport entre culture vivrière et culture commerciale. Comment la dynamique des paysages agraires s'enracine-t-elle dans le rapport complexe que les groupes sociaux entretiennent avec l'espace de la production agricole dont l'historicité ne coïncide pas avec la leur ?

L'étude des sociétés anciennes ne doit pas être menée selon le concept de « société traditionnelle » si l'on entend par là un immobilisme a-historique. Il ne s'agit pas, en effet d'opérer une quelconque comparaison entre les sociétés qui se sont succédées au cours de l'histoire — en termes d'archaïsme ou de retard technologique par exemple — mais de mettre l'accent sur l'articulation entre les différents modes de production propres à chaque société.

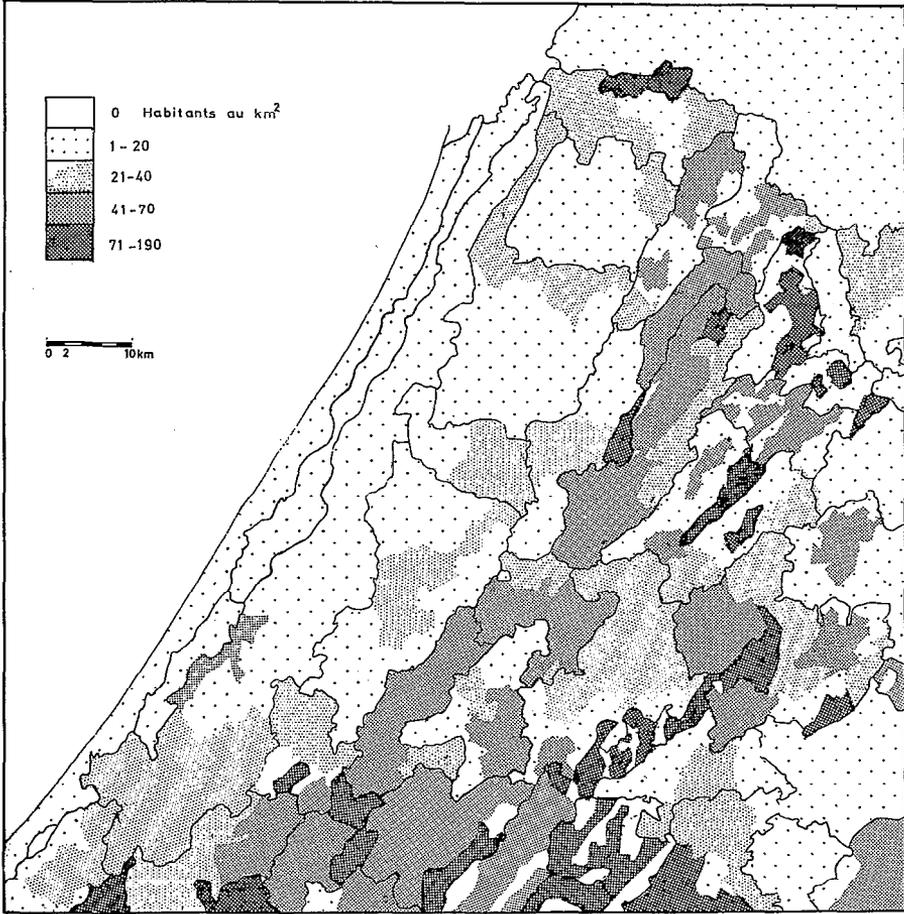
Dans le cadre de cet article, nous ne pouvons entrer dans le détail des différentes transformations qui ont affecté l'espace de la production agricole du Kayor. Nous n'avons retenu que les éléments les plus importants pour comprendre ce rapport entre la culture commerciale et la culture vivrière.

La valorisation sociale et spatiale des terres à mil

L'espace lignager originaire, tel qu'on peut le saisir à travers la tradition orale, a fixé les rapports élémentaires entre l'homme et la terre d'une part, entre les groupes sociaux d'autre part. L'organisation de cet espace, lieu de la production agricole, avait pour objectif principal la reproduction des groupes sociaux, famille ou lignage. L'organisation de la production vivrière y jouait, comme tel, un rôle essentiel.

L'INFLUENCE ANCIENNE DE LA TOPOGRAPHIE ET DES SOLS DANS LA MISE EN PLACE DU PEUPLEMENT

L'habitat du Kayor est un habitat groupé, formé de petites unités de 50, 100, parfois 200 habitants, villages administratifs ou simples quartiers. Trois considérations principales semblent avoir conduit le choix des implantations anciennes : les possibilités de bénéficier à la fois de terres de cultures vivrières sur sols dek-dior, de terrains de pâture sur sols dior et d'un point d'eau sous forme de rivière pérenne ou de mares temporaires. Le site de ces villages anciens vient renforcer cette constatation, dans la mesure où il souligne et utilise les moindres nuances d'une topographie qui, en certains endroits, ne présente pas forcément de relief marqué. Nous avons vu l'exemple du village de Mbakhis — et on pourrait en donner d'autres — qui s'est installé sur une ligne de discontinuité entre sols dek-dior et sols dior. La carte de l'ancienneté des villages que nous n'avons pu reproduire ici souligne ainsi certains axes privilégiés que sont le marigot du Tarare, aujourd'hui temporaire, les nombreuses dépressions inter-



LEGENDE

1. TERRES CULTIVEES, SANS SOL DE CONTINUITE

-  *Khour, marigot, sols dek ; mils et sorghos*
-  *Dek-dior ; mils et sorghos ; parc dense d'acacia albida*
-  *Dior/dek-dior ; mils et arachides ; parc d'acacia albida-divers*
-  *Dior ; mils et arachides ; parc hétérogène*
-  *Dior dégradés ; arachides et mils ; colonisation récente ; strate arborée squelettique*

2. TERRES CULTIVEES, MARQUETERIE ; MANIOC, HAIES PARC SELECTIONNE

-  *Sur sols dior/dek-dior*

3. TERRES CULTIVEES, STRUCTURE HETEROGENE

-  *Dior et dek-dior sur topographie dunaire ; strate arborée squelettique (new)*

4. JACHERES, FORETS

-  *Jachère courte, - de 3 ans*
-  *Jachère moyenne, de 3 à 10 ans*
-  *Jachère longue, + de 10 ans*

6. SURFACES BATIES

-  *Village à structure agglomérée*
-  *Village plus récent à structure ordonnée autour d'une place centrale*

Fig. 5. Répartition des densités en 1970.

dunaires du centre-est, la région de Louga entre Guéoul et Niomré, en zone déprimée, où l'affleurement des marnes et calcaires éocènes sur une surface bien circonscrite a permis un semis régulier de villages de plus de deux cents habitants, etc.

D'autre part, si « le réseau de villages dont est couverte la campagne wolof a pour caractère primordial son extrême émiettement »⁶, cela ne doit pas cacher le caractère extrêmement sélectif des densités de population. La répartition de ces densités (cf. fig. 5) souligne les mêmes axes directeurs de la carte de l'ancienneté de l'habitat et témoigne de la valorisation spatiale des terres favorables aux cultures vivrières. Les densités les plus fortes se concentrent là où les paysages agraires sont les plus construits et les plus significatifs du système de culture le plus intensif basé sur la culture du mil, du sorgho et du manioc. Il semble d'ailleurs que, contrairement à l'idée répandue, certaines régions du Kayor ont pu porter et maintenir une charge de population relativement importante, entre 50 et 200 h/km². Le système de culture caractérisé par l'utilisation systématique de l'espace en fonction des possibilités agronomiques des sols est, à notre avis, un des facteurs essentiels du maintien d'une vie agricole qui puisse assurer l'existence de telles densités.

L'histoire mouvementée du Kayor a entraîné un certain nombre de mouvements de population dans l'espace. Au cours de la période royale, caractérisée par un état chronique d'insécurité, les facteurs socio-politiques ont joué un rôle dominant dans la distribution des hommes et des densités dans l'espace. Nous devons cependant remarquer que, hormis les migrations forcées à l'extérieur des frontières du Kayor et quelques exemples de migrations-refuge, les mouvements de populations ont pour la plupart été contenus dans les limites imposées par les conditions pédologiques et topographiques telles que nous les avons indiquées précédemment.

Cette valorisation ancienne des terres à cultures vivrières sera une contrainte à l'extension des superficies cultivées en arachide. Elle est un élément essentiel du rapport spatial entre les deux types de cultures.

LES SYSTÈMES DE PRODUCTION

Dans la mesure où les produits ne sont pas des marchandises, deux objectifs semblent régir le système de production paysan : la survivance du groupe et la pérennité de l'autorité au niveau local comme au niveau lignager. Ces objectifs s'appuient sur les principes originels du système foncier, qui créent l'espace symbolique : l'autorité du maître de terre ou du chef de lignage est sacrée comme la terre est bien sacré ; la famille est globale et indivise comme la terre est indivise ; la pratique sociale est communautaire comme la terre est bien collectif et inaliénable.

C. COQUERY-VIDROVITCH écrit à propos des sociétés paysannes que « le niveau technologique rend peu significatif le contrôle matériel des moyens de production »⁷. Si l'on considère la réalisation des deux objectifs du système de production, il semble que la pratique spatiale de la société wolof contredise en partie cette information générale.

En ce qui concerne la reproduction du groupe lignager, la réservation du droit d'usage aux membres du groupement fondateur, détenteur du patrimoine se présente de fait comme un contrôle de l'accès à la terre. L'imprescriptibilité de ce droit et son mode de transmission confèrent à son détenteur, et par là même à son lignage, une

6. *Ibid.*, p. 135.

7. C. COQUERY-VIDROVITCH, « La mise en dépendance de l'Afrique Noire, essai de périodisation (1800-1970) », Cah. d'Études Africaines 61-62 XVI (1-2), 1976, pp. 7-58.

garantie de ressources élémentaires, qui ne tient pas compte bien entendu des catastrophes climatiques. Les avantages fonciers, les avantages en main-d'œuvre et la réservation des meilleures terres par les lignages les plus anciens sont des incidences directes du mode d'appropriation et de contrôle de la terre : « la finalité du mode de répartition des terres, constitutif de privilèges, est donc d'organiser un système de solidarité au profit du groupe familial en vue de sa prospérité et de son ascension sociale dont bénéficier finalement tous les membres du groupe »⁸.

Le maintien de l'autorité, s'il a des fondements idéologiques, ne se concrétise pas moins dans les rapports de l'homme à la terre. Le maître de terre, en s'appropriant une portion d'espace non négligeable, se crée des possibilités de percevoir des prestations, signes matériels de son autorité. Or les deux principales prestations⁹ se réfèrent à la culture du mil : ce sont le « ndieuk » ou cadeau d'alliance (grenier de mil ou tête de troupeau donné à la mort du maître de terre ou à celle du tenancier) et le « sabar » ou cadeau d'hommage (gerbe de mil), annuel, obligatoire et spéciale aux cultures de mil. Il faut ici insister sur l'importance de cette notion d'alliance car elle explique en partie non seulement « la résistance, voire (...) la vitalité des clivages sociaux hérités de l'organisation traditionnelle »¹⁰, mais aussi la rigidité des structures foncières et, par-delà, celle des structures paysagiques. Avant d'établir un rapport économique, ces prestations d'alliance relèvent de l'ordre symbolique. Elles se présentent comme le garant de la sécurité des droits, du droit supérieur comme du droit inférieur, où l'ordre social puise son identité et sa légitimité.

L'autorité du chef de lignage dans le cadre domestique se traduit concrètement par le soin apporté au contrôle de la production vivrière susceptible de conférer cette autorité : l'existence du grand champ de mil autour du village, champ communautaire placé sous la responsabilité du chef et cultivé par les gens de son « keur », non seulement est la transcription dans l'espace de cette autorité mais elle en assure en retour l'assise spatiale.

Une telle valorisation sociale et spatiale des terres à mil, c'est-à-dire essentiellement des sols que nous appelons dek-dior, ne peut pas être sans incidence sur la transformation des structures paysagiques. Transformer les systèmes cultureux, changer de culture, c'est ici toucher à tout le système social. Et l'on peut déjà entrevoir avec plus de précision cette correspondance que l'on établit communément entre la « dégradation de l'environnement », c'est-à-dire principalement la baisse de fertilité des sols, préjudiciable avant tout au mil, et le « démantèlement des structures traditionnelles ».

La complexité du système foncier

P. PÉLISSIER a écrit : « Il semble (...) utile d'évoquer l'influence qu'exercent sur le paysage agraire les conditions initiales de l'attribution des terres, la superposition des différents « droits » et les incessants remaniements que subit, au sein des domaines familiaux, la distribution des champs. Même en faisant sa part à l'exceptionnelle sévérité des conditions naturelles, le paysage agraire laisse, en pays wolof, une

8. S. JEAN, Les jachères en Afrique tropicale : interprétation technique et foncière, Paris : Institut d'Ethnologie/Musée de l'Homme, 1975, p. 81.

9. Cf. M. DIAO, Étude de système foncier traditionnel chez les wolof du Cayor au Sénégal, son évolution sous l'impact du régime des lamanats, de la monarchie, de l'Islam et de la colonisation, Paris : Mémoire de l'EPHE, VI^e Section, 1973.

10. P. PELISSIER, 1966, *op. cit.*, p. 111.

impression de flou et d'inachevé qui est apparemment incompatible avec l'ancienneté de l'occupation du sol, la densité de la population et la précision du partage foncier »¹¹. La complexité du système foncier, actuellement forte contrainte du développement agricole, est significative de l'histoire mouvementée du Kayor et de la diversité des groupes sociaux. Elle traduit également l'enjeu que représente le contrôle de la terre. L'inégale répartition de la charge foncière sur les sols, à l'intérieur des frontières du Kayor, sera l'un des éléments essentiels du rapport spatial entre l'arachide et les cultures vivrières.

EMPRISE DE DROIT, EMPRISE DE FAIT

C'est le travail agricole qui, au départ, a joué un rôle déterminant comme créateur de droit et, par la suite, comme confirmateur de ce droit. On peut cependant noter un conflit ancien entre les titres administratifs et les titres liés à l'exploitation directe¹². La bilinéarité dans les modes de succession du titre supérieur ou « day » — matrilinéaire pour la fonction d'administration, patrilinéaire pour l'exploitation — a été source de disfonctionnement du système dont on peut dire qu'il a été à l'origine de la création de la royauté au XVII^e siècle. En dépit de l'apparence immédiate de la hiérarchie sociale, ce conflit consacra la pérennité des titres liés à l'exploitation directe, par-delà les mutations historiques de la société. Ainsi le borom ngadio (deuxième occupant) bénéficia du privilège effectif accordé à la production, et la succession du titre en ligne paternelle a renforcé la cohésion des rapports de production et conservé l'intégrité du territoire de droit de hache.

La séparation entre l'espace administratif et l'espace de la production agraire a été rendue effective pendant la période royale. La superposition de différents domaines, administratif, communautaire, lignager, a renforcé la complexité du système foncier. Il faut noter qu'aucun des titres fonciers nés au cours de la période royale ou presque, n'a eu pour objectif premier la mise en valeur agricole des terres. Ces titres ont plutôt servi à cristalliser les rapports sociaux et politiques entre les hommes. Les conséquences sur les structures agraires actuelles, vouées au contraire au développement de la production, sont facilement imaginables.

Cette scission entre l'espace administratif et l'espace de la production agraire, toujours actuelle, est à l'origine de l'inadéquation des structures foncières aux impératifs du développement agricole dont les principes sont déterminés à l'extérieur des structures de production immédiate. L'arachide qui s'est développée essentiellement sur des terres peu ou prou appropriées a bénéficié de structures foncières beaucoup plus favorables.

L'INTÉGRATION DES TITRES DANS LE DOMAINE LIGNAGER

L'évolution des titres à la fin de la période royale¹³, à savoir leur intégration dans le domaine lignager, a consacré la suprématie effective du système lignager sur le système monarchique dans le procès de reproduction du système social. Cette intégration correspond dans la pratique à l'appropriation des terres du domaine administratif et du domaine communautaire par le lignage des divers adjudicataires qui se sont

11. *Ibid.*, p. 131.

12. Les principaux titres sont à cette époque : le « day » qui correspond au premier stade d'appropriation, mode de délimitation et de réservation de terres ; le « ngadio », droit d'exploitation permanent ; le « tol », droit de culture temporaire.

13. Cf. M. NDIAO, 1973, *op. cit.*, pp. 81 et 103.

attribués les fonctions traditionnelles du maître de terre. Une telle intégration aura plusieurs conséquences au moment de la disparition de la monarchie : en particulier comme les différents titres peuvent se recouvrir dans l'espace, leurs détenteurs vont se trouver en compétition, à droit égal, pour revendiquer les terres du Kayor. Elle va cependant limiter les effets de la déstructuration de la société monarchique, en favorisant une nouvelle synthèse sociale : on peut écrire que la société wolof s'est récupérée immédiatement, après la chute de la monarchie, au sein du système lignager qui va servir de cadre général aux nouvelles transformations sociales et économiques.

La multiplicité des rapports juridiques à la terre a contribué à transformer sensiblement le statut de la terre tel qu'il existait avant la période royale. Le renforcement du pouvoir des sérigne musulmans qui ont su conserver, à l'abri des exactions du pouvoir royal, des îlots de production agricole prospères, grâce notamment à la cohésion du droit musulman, porte en lui déjà tous les prémisses de la colonisation arachidière. Du fait du fractionnement des anciens domaines des maîtres de terre et de la prolifération des modes d'appropriation, la terre, qui reste bien inaliénable, est devenue bien divisible. Se trouve ainsi engagé un processus de déstructuration du système foncier antérieur, au profit d'une autonomie relative des titres fonciers que cherchera à exploiter en son temps le pouvoir colonial.

La mobilité sociale et spatiale

Nous avons vu que les premières implantations humaines étaient influencées par un certain nombre de conditions naturelles, créant une première agglomération des populations sur les sols favorables aux cultures vivrières. Au cours de la période royale, du XVII^e à la fin du XIX^e siècle, le Kayor a connu de nombreux mouvements de populations, liés à une restructuration de l'espace.

Le découpage du royaume en plusieurs provinces et la politique foncière de la monarchie ont entraîné le fractionnement des terres lignagères ainsi qu'une nouvelle organisation de l'espace. Les nécessités de la sécurité du royaume ont provoqué la réduction de l'espace de la production. Une partie non négligeable des réserves en terres a été ainsi intégrée dans le système spatial défensif du Kayor, ce qui a limité par conséquent l'extension possible du système cultural. Les conflits entre royaumes et l'insécurité qui régnait au sein de la classe paysanne ont provoqué un repli des populations vers l'intérieur du pays et le dépeuplement des zones périphériques, créant entre les royaumes des espaces vides de tout peuplement sédentaire, réservés aux activités pastorales. C'est sur ces terres, constituées à majorité de sols dior, que l'arachide va connaître sa plus grande extension. Au contraire, le mouvement migratoire vers le centre de la région où se trouvent la majorité des sols dek-dior, déjà anciennement appropriés au sein du domaine lignager, va contribuer à faire de ces terroirs des espaces limités et « contraints » en même temps que « surchargés », foncièrement et socialement.

La mobilité spatiale s'est accompagnée d'une très forte mobilité sociale dont une des fonctions était le rééquilibrage des groupes patrilocaux à l'intérieur du système lignager, mais au profit essentiellement de la structure monarchique. Ainsi le passage des petits paysans libres dans la classe des captifs, afin d'obtenir protection et sécurité en échange de leur travail et de leur changement de condition, est particulièrement révélateur : devenu esclave, le badolo, ou petit paysan, est en quelque sorte dégagé de son rapport originair à une terre particulière et se trouve disponible pour entrer dans la sphère de la circulation ; il est alors réintégré dans la société wolof, d'une façon ou d'une autre, dans un lieu ou dans un autre, d'où de nouvelles concentrations spatiales. D'un autre côté, les transferts de populations vers les régions islamisées, pour des

raisons de sécurité aussi, ont permis de renforcer les communautés musulmanes, et par là même, l'autorité des sérignes qui seront le moteur de la conquête arachidière. L'existence d'une classe importante de paysans sans terre va jouer un rôle important dans le développement de la production après la libération des captifs au début de la période coloniale. La colonisation des terres neuves va bénéficier de toutes les filières d'émancipation économique et sociale dont l'objectif reste l'accès à la terre, et le moyen, ou l'un des moyens, l'arachide.

L'espace de la production agricole va se trouver, au début de la période coloniale, considérablement appauvri par les méfaits d'une économie prédatrice, entretenue par le commerce européen, et qui s'est traduite par de multiples pillages et exactions. Les populations paysannes se sont trouvées réduites à un état de survie. L'introduction de produits européens, objets manufacturés, métaux et matériaux divers, a entraîné le déclin de certaines productions locales et prévenu ce qui fera le succès de l'économie de traite. La sécurité apportée par le pouvoir colonial va permettre la libération des forces productives orientées essentiellement vers la production de la culture commerciale, au sein d'une économie productiviste. Cependant, nous l'avons dit, les produits de la terre, dans le système de production lignager qui s'est maintenu tant bien que mal, ne sont pas des marchandises. Les besoins se traduisent plus en termes idéologiques et sociaux qu'en terme de rentabilité et de productivité. Cela donne la mesure de la formidable mutation, non seulement économique mais sociale, qui va s'opérer au cours de la période coloniale et sans laquelle on ne peut comprendre le rapport entre la culture commerciale et les cultures vivrières.

LES ÉTAPES DE L'INTRODUCTION DE L'ARACHIDE DANS LES STRUCTURES AGRAIRES LIGNAGÈRES

Le passage d'un espace guerrier instable au sein duquel la masse rurale hétérogène « n'a jamais constitué une paysannerie maîtresse d'elle-même et responsable de son destin »¹⁴, à un espace agricole entièrement mobilisé pour le développement de la production agricole ne va pas se faire sans difficultés et sans ajustement progressif entre les nécessités locales et les impératifs du commerce de traite. On peut considérer deux périodes principales de l'emprise coloniale, l'une plus informelle pariant uniquement sur l'effet d'appel et d'entraînement du jeu des échanges, l'autre plus systématique dans son organisation de l'espace.

Les faiblesses structurelles de l'économie de traite

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, s'est consolidé le monopole de fait d'un petit nombre de maisons européennes qui drainent la part la plus importante des échanges commerciaux. Utilisant le service de traitants intermédiaires, les sociétés européennes se cantonnent dans un rôle purement marchand. Situées dans les ports avec des relais dans les escales, préoccupées du seul profit à réaliser, elles « ignorent » l'espace même de la production. Le fait que les conditions générales de la production sont déterminées en dehors de son procès immédiat, va se révéler comme l'un des facteurs essentiels de ce qu'on a appelé « la dégradation de l'environnement » que nous essaierons de définir en termes plus précis.

14. P. PELISSIER, 1966, *op. cit.*

LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE DE TRAITE

Le principe premier de l'économie de traite est relativement simple : échanger des produits manufacturés contre des biens agricoles produits dans le cadre de la production lignagère. Sans intervention directe sur les systèmes de production, les sociétés de traite se contentent plus de drainer l'échange que d'imposer un système rationnel de cultures commerciales.

Le cadre général de la production est déterminé par le rapport entre les conditions pédologiques et climatiques du Kayor — qui limitent le taux de productivité de l'arachide par hectare et par travailleur — et les possibilités, ou les volontés, d'investissement des sociétés de traite. Or, c'est là une deuxième caractéristique de l'économie de traite : les investissements sont réduits au minimum et sont appliqués essentiellement au commerce et aux transports ; dans les secteurs productifs, ils sont insignifiants. Dans ces conditions, « le paysan africain est 'favorisé' dans la concurrence avec l'entreprise capitaliste parce que sa production est le fruit de son travail immédiat, à l'exclusion de tout investissement en capital, et que ce travail ne lui est pas payé à sa juste valeur »¹⁵.

Ce qui apparaît comme constitutif de l'économie de traite, c'est l'échange entre deux systèmes irréductibles l'un à l'autre en raison de leur production hétérogène : d'un côté, celui de l'économie capitaliste, l'objet produit se définit par sa valeur marchande, de l'autre, celui de l'économie lignagère, l'objet produit se définit par sa valeur d'usage, sa valeur symbolique ou sa valeur sociale. Le paysan du Kayor produit, nous l'avons dit, pour assurer la reproduction du groupe patrilocal. Si, vu le niveau technologique, sa productivité est réduite, sa production par contre est compétitive dans la sphère de l'économie capitaliste. Cette articulation entre les deux systèmes est une des données essentielles pour comprendre la transformation des paysages agraires.

Plusieurs moyens ont été utilisés — ou plusieurs phénomènes se sont produits — pour forcer le paysan du Kayor à cultiver l'arachide dont la part dans les échanges devenait de plus en plus prépondérante. Outre la ruine de l'artisanat local, l'introduction de l'économie monétaire a précipité la soumission de la production agraire aux exigences du commerce européen. On évoquera bien sûr le rôle de l'impôt « per capita ». Mais c'est le paiement en numéraire qui s'est révélé être un bon facteur de l'incitation à la production en jetant notamment les bases du système de prêt et de crédit qui reste de nos jours encore l'un des contrôles les plus efficaces de la production arachidière. Le contrôle du système de prêt par le biais de Sociétés de Prévoyance a permis de réduire le taux de 100 ou 300 % à 5 % (porté rapidement à 25 %). L'impulsion donnée ainsi à la production de l'arachide a confirmé le succès d'une telle opération.

LES CONSÉQUENCES SUR LE RAPPORT ARACHIDE/MIL

Avec la pacification et l'unification de la Colonie, les structures spatiales monarchiques ont perdu leur fonction. A priori, l'ensemble des terres est désormais ouvert à la colonisation agricole, si de nouvelles contraintes ne venaient à leur tour orienter et contenir les formes de cette colonisation.

a) Les phénomènes de mobilité

La mobilité reste une constante structurelle du mode de production lignager, à laquelle le développement de l'arachide donne une nouvelle dimension. Le principe de

15. J. SURET-CANALE, *Afrique Noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris : Ed. Sociales, 1964, p. 239.

la mobilité se rapporte au principe originaire du système lignager, à savoir l'accroissement des groupes patrilocaux, selon cependant de nouveaux modes liés aux phénomènes de mutations sociales. D'un côté, le travail crée le droit, sur les terres neuves, et, d'un autre, le contrôle de la terre maintient l'autorité du chef sur le groupe domestique. Si l'enjeu d'un tel contrôle garde sa dimension sociale, comme garant du statut social, il prend un caractère économique étant donné la nouvelle destination des produits.

La forme de la relation marabout/talibé crée une situation particulière sur les lieux des postes pionniers. Au lieu d'être contenues à l'intérieur d'un terroir ou d'une résidence, les relations jouent sur un espace plus éclaté et plus vaste.

Le moteur de la mobilité reste la possibilité d'une relative émancipation sociale par l'accès à la terre, comme le montre l'analyse de divers profils migratoires¹⁶. L'ouverture de nouvelles terres a permis le développement de cette mobilité dans l'espace. Cependant, la soumission de l'agriculture aux exigences du commerce de l'arachide est venue limiter la colonisation des terres, dépendante des infrastructures commerciales, en particulier du transport. C'est la raison pour laquelle la colonisation des terres vierges est, au début, restée relativement limitée. Le chemin de fer, axe de la commercialisation, traversait des terroirs déjà anciennement occupés et appropriés. L'ouverture du chemin de fer au sud du pays, entraînera une vague de migration du Kayor vers le Baol et le pays serer.

Mobilité sociale et géographique, colonisation des terres, développement de la production : la contradiction entre la société lignagère et l'économie de marché se transforme ici en compatibilité de structures.

b) Terres neuves et vieux terroirs

Le premier essor de la culture de l'arachide s'est réalisé suivant l'axe du chemin de fer Thiès/Saint-Louis. Contrairement à ce qu'on a pu avancer, toutes les terres du Kayor n'ont pas été immédiatement mises en culture. L'extension de l'arachide s'est faite, d'une part, à partir des vieux terroirs et sur leurs marges immédiates, et, d'autre part, par la colonisation mourid des anciens no-man's-land qui existaient entre les royaumes, sous formes de petites unités de culture.

Sur les vieux terroirs, la nécessité de maintenir l'équilibre entre cultures vivrières — qui assurent la reproduction sociale du groupe — et cultures commerciales — qui répondent aux exigences coloniales — interdit toute extension anarchique des superficies cultivées en arachide. Au début, la cohésion du groupe patrilocal, la valorisation sociale de la culture du mil et le système de production lignager ont contenu la pression coloniale.

Sur les terres neuves, le système de « dara » offre un tout autre visage. La réciprocité qui existe entre le talibé et le marabout — le talibé travaille pour le marabout qui, en retour, lui assure sa subsistance — favorise au contraire le développement de la monoculture et de la culture commerciale : le temps et le lieu de la production dans sa fonction de reproduction de la force de travail sont distincts des temps et lieu de la production dans sa fonction commerciale. Cela explique en partie la corrélation faite entre le développement de l'arachide et celui du système mourid.

c) Les systèmes cultureux

L'unité de production reste le keur. On retrouve le grand champ de mil auquel s'est adjoint le champ d'arachide sur lesquels travaille toute la famille au sens large, sous

¹⁶ Cf. G. ROCHETEAU, « Société wolof et mobilité » in : *Migrations Sénégalaises*, ORSTOM, 1975.

l'autorité du borom keur. Chaque actif cultive son propre champ, le plus souvent en arachide.

Dans la succession culturale, l'arachide, les mils et le niébé dominant au milieu d'une variété de cultures qui couvrent des surfaces restreintes : sorghos (dans les bas-fonds), coton (en petites étendues ou sur termitières), maïs et manioc (en cultures de case), etc.

Le système cultural reste un système semi-extensif où la pratique de la jachère est courante. Sur les sols dek-dior, l'arachide est exclue, ces sols restent le domaine des cultures vivrières. Cependant, dans la partie sud du Kayor, la densité de l'habitat réduisant les possibilités de colonisation des terres neuves, l'arachide fera son apparition dans la succession traditionnelle du mil, au détriment du temps de jachère. La colonisation des sols dior, peu cultivés jusqu'alors, a répondu au développement de l'arachide, mais aussi aux besoins de terres neuves, conséquence de l'élargissement de la classe paysanne, et des phénomènes de mobilité. Cette colonisation s'est faite au détriment des terres de pâture. Cependant, la continuité du réseau du paysage pastoral est maintenu par des systèmes de rotation qui incluent la jachère.

La technologie rudimentaire réduit également toute extension des superficies cultivées.

PERMANENCE ET TRANSFORMATION DU SYSTÈME FONCIER

Le mode d'articulation entre le système lignager et le système colonial laisse au premier la responsabilité du contrôle social. Cela explique en partie, une certaine permanence des titres fonciers, si l'on considère le rapport ancien entre contrôle social et contrôle foncier. Cependant, l'introduction de l'économie monétaire, l'influence du droit musulman et les effets de la politique coloniale d'assimilation foncière ont ouvert un certain nombre de brèches dans le système foncier traditionnel. La superposition des différents droits fonciers et les possibilités que chacun offre d'accéder à la terre, entretiennent un jeu complexe d'appropriation et d'expropriation et, par là même, de conflits qui jusqu'à nos jours entravent toute utilisation rationnelle de l'espace.

La coexistence de deux systèmes antithétiques, dont l'articulation joue essentiellement au niveau de la commercialisation des produits, a grevé toute tentative de normalisation du système foncier selon les intérêts du commerce européen. La charge sociale et symbolique sur la terre dans le système lignager se traduit concrètement par l'intermédiaire du système de redevances, aussi faibles soient-elles. Fixant les rapports fonciers précapitalistes, la redevance interdit toute réorganisation de l'espace suivant la rationalité nouvelle exigée par le développement de la production. La logique du système capitaliste commande a priori la suppression de la redevance et la valorisation marchande du sol. Une telle entreprise n'a pu être menée à bien par l'administration coloniale qui n'en avait d'ailleurs pas les moyens. De plus, il faut bien se rendre compte que l'individualisation de la propriété est en contradiction avec la réalité du mode d'articulation de l'économie de traite à l'espace local, qui postule le bon fonctionnement du système lignager. Or les conditions essentielles de ce fonctionnement — que sont un système cultural extensif, la mobilité spatiale, la souplesse interne du système foncier (prêt de terre), la faible rémunération du producteur, la reproduction interne de la force de travail et l'engagement du producteur par le système lignager — interdisent de fait l'appropriation privée de la terre.

Cependant, le fractionnement progressif de la famille et du patrimoine lignager (entre divers ayants droit : héritiers, créanciers, gagistes) qui interviendra partiellement dans la première moitié du siècle, va créer progressivement une individualisation de

certaines tenures foncières et l'apparition de nouveaux titres qui remettront en cause la place privilégiée du grand champ communautaire¹⁷. De plus, le règlement des conflits entre tenanciers et maîtres de terre a été généralement prononcé en faveur des titulaires de droits de cultures ce qui va dans la logique d'une individualisation de la tenure.

Sous l'influence progressive du droit musulman et de l'économie monétaire, le système foncier va peu à peu évoluer au détriment de l'intégrité du patrimoine. La terre devient bien divisible. Les résistances du système lignager favorisées par les principes structurels de l'économie de traite vont cependant maintenir la production à l'intérieur de structures contraignantes qui limitent l'extension de l'arachide et maintient le primat du mil.

LA CRISE ARACHIDIÈRE ET SES CONSÉQUENCES

Basé sur un réseau relativement lâche et peu organisé de points de traite et sur une coexistence « pacifique » qui permet au système lignager et au système capitaliste un développement parallèle dans l'espace, le mode d'articulation de l'économie de traite à l'espace local rend inconcevable une politique d'investissement massif. Celle-ci serait cependant nécessaire pour maintenir et accroître la productivité de la terre et des hommes, mais elle n'a aucune garantie de rentabilité du fait du contrôle précaire de la production.

L'archaïsme d'une telle économie s'est brutalement révélé au moment de la crise de l'arachide sénégalaise des années trente. D'une part, l'économie de traite s'est reconnue dépendante des possibilités d'extension et d'intensification du système de production lignager. Or, en l'absence de capital et de progrès technique, la production du travailleur a sinon décliné, du moins atteint un seuil optimal : ainsi au Kayor, entre 1910 et 1935, la quantité d'arachide exportée se stabilise. D'autre part, la faiblesse structurelle de l'articulation de l'économie de traite à l'espace local s'est révélée tout particulièrement critique. Née du désordre du commerce et des banques, des effets de la grande crise du système capitaliste et de la concurrence sur les marchés occidentaux, la crise s'est manifestée pour le producteur par une chute des prix payés pour les produits. Or, en l'absence d'une véritable intégration de la production paysanne dans l'économie de marché, l'apport monétaire procuré par la vente de l'arachide représentait la principale incitation à sa culture. On s'aperçoit dès lors que, au début de la colonisation, dans le rapport arachide/mil, la culture commerciale se trouvait en position de faiblesse. En témoigne ce qu'écrivait le Gouverneur de l'époque : « ce que l'on redoute, c'est (...) un repliement du procureur, (...) un retour à l'économie d'auto-subsistance (...). Ayant épuisé ses dernières réserves, il (le producteur) va se consacrer entièrement aux productions vivrières »¹⁸.

De la crise des années trente, l'économie de l'arachide va sortir assainie, l'ensemble du système d'exploitation affermi. L'intervention de l'État va être déterminante dans la restructuration générale de la production. Il s'agira ici d'un véritable tournant dont sont issus les mécanismes socio-économiques qui régissent encore actuellement la situation de l'agriculture.

En conclusion, on peut écrire que l'économie de traite, en détournant sans retour une part importante des produits, en introduisant la concurrence entre cultures

17. Cf. E. LE ROY et M. NIANG, Le régime juridique des terres chez les wolof ruraux du Sénégal, *Systèmes fonciers africains*, Paris : Laboratoire d'Anthropologie juridique, CNRS, 1971, p. 99.

18. Cité par MERSADIER, « La crise de l'arachide sénégalaise », IFAN, XXVIII (3-4), 1966, p. 834.

vivrières et cultures commerciales, tout en ignorant son impact sur l'espace de la production, a provoqué un déséquilibre au sein du système de production immédiat, mais que ce déséquilibre est resté dans une certaine mesure contenu par la cohésion du mode de production lignager, que manifestent les « risques » de retour à l'auto-subsistance.

La mainmise coloniale sur la production agricole

Il ne s'agit plus de pallier les faiblesses de l'économie de traite, mais de mettre en place un programme de production qui annonce déjà les futurs plans de développement. Se joue par-là un nouveau mode de rapport à l'espace local, qui commande la mobilisation totale et exclusive de cet espace dans le plan général de l'économie internationale. Un tel objectif nécessite une transformation radicale du système lignager et des paysages agraires. Considérant les effets désastreux de la politique antérieure, l'État colonial s'est engagé vers un meilleur encadrement de la production. Sans remettre en cause le principe antérieur de la mobilisation du secteur lignager selon les orientations de l'économie de traite, l'exploitation directe selon des méthodes modernes n'étant pas envisageable, les mesures nouvelles s'orientent vers une infiltration lente de l'économie capitaliste au sein du système lignager et vers une transformation des rapports de production.

LA CULTURE COMMERCIALE : L'ARACHIDE

L'effort de rationalisation et d'investissement a porté essentiellement sur les structures commerciales, sur l'infrastructure de transport, sur le développement de l'endettement paysan et sur l'introduction du matériel technique qui va peu à peu provoquer une nécessité de produire l'arachide.

L'introduction de la houe et du semoir, répondant à l'impasse du système de production lignager, donne une nouvelle impulsion à l'extension des superficies cultivées sur laquelle s'appuie l'augmentation de la production. Une telle extension s'est faite sans modification du réseau de l'habitat, à partir des vieux terroirs. Là où la disponibilité en terre le permet, un système mixte se met en place, alliant un système semi-intensif sur sols dek-dior où dominent toujours les cultures vivrières et un système extensif basé sur la succession arachide/mil/jachère (dont le temps diminue peu à peu). L'introduction du semoir va permettre d'ailleurs une colonisation extrêmement rapide des sols dior, selon le principe d'un système extensif, grand consommateur de terres. Se développant sur les marges orientales du Kayor où les terres sont plus ou moins appropriées au sein du domaine communautaire et du domaine pastoral, cette colonisation va bénéficier du minimum d'entrave foncière.

Le matériel technique devait atténuer, au sein du calendrier agricole, la concurrence entre les cultures. Or rien ne prouve que l'utilisation de ce matériel ait réduit le temps de travail : au contraire, élevant le rapport superficie cultivée/actif, elle représente plutôt une incitation à la production là où la demande est illimitée, c'est-à-dire une incitation à la production d'arachide. Réduisant le temps de jachère, l'utilisation du matériel technique augmente en fait le temps de travail des hommes et de la terre. Étant donné l'augmentation des superficies, les goulots d'étranglement vont s'aggraver au sein du calendrier agricole au détriment des cultures vivrières et plus particulièrement du mil.

La charge sociale et foncière des vieux terroirs wolof, et plus particulièrement des sols traditionnellement voués aux cultures vivrières, entrave, pour ne pas dire interdit,

l'utilisation du matériel technique sur ces terres : exiguïté des parcelles, densité du parc arboré, contrainte du système de haies, ... Dans la zone du Rail, la rigidité des structures de production traditionnelles explique qu'entre 1951 et 1956, malgré le haut niveau des termes de l'échange, la production d'arachide a à peine dépassé les chiffres d'avant-guerre.

Ce déséquilibre entre les vieux terroirs et les terres neuves — dans les pratiques culturales, les rapports fonciers, les modes d'exploitation — entame la cohésion du système lignager. La colonisation des terres en longues jachères ou non cultivées est souvent le fait des jeunes qui y cultivent leur propre parcelle d'arachide, la subsistance étant toujours assurée par le travail sur le champ de mil du chef de carré ou de lignage. Seule culture commerciale et comme telle source de la rémunération en numéraire et d'une relative émancipation sociale et économique, l'arachide devient puissance en soi de disfonctionnement à l'intérieur du groupe domestique, et, par là même, de transformation des rapports lignagers.

Nous verrons comment la diffusion généralisée du matériel technique après l'indépendance est à l'origine de l'uniformisation des paysages et de leur réduction à l'alternance mil/arachide.

LES CULTURES VIVRIÈRES : LE MANIOC

Il peut paraître paradoxal que les faits les plus importants concernant les cultures vivrières portent sur le manioc et non sur le mil. Cela correspond en fait à une logique bien précise dans le contrôle du rapport entre la culture commerciale et la culture vivrière. L'alternative qu'offre le manioc permet effectivement de répondre aux problèmes qui sont ceux de l'administration coloniale dans sa politique de développement de la culture de l'arachide, à savoir : l'alimentation des producteurs, le manque de terres, la concurrence des cultures au sein du calendrier agricole et la parcellisation des terres les plus anciennement cultivées. Entre les deux guerres, la culture du manioc a ainsi connu une extension remarquable, visible encore sur les photographies aériennes de 1954. Elle a été vigoureusement soutenue par les autorités coloniales pour des raisons bien précises que l'on peut évoquer rapidement.

Le manioc entre pour une part non négligeable dans l'équilibre entre les cultures vivrières et la culture commerciale, équilibre qui est un des principes du système de production de l'économie de traite. De par ses hauts rendements, et de par son rôle alimentaire au moment de la soudure, le manioc a pris une place de plus en plus importante dans l'économie paysanne. L'extension des cultures arachidières a porté préjudice aux rendements des mils. Tant que le déficit vivrier a pu être comblé par un approvisionnement externe, le problème n'est pas apparu dans son acuité. Il a fallu la crise des années trente pour révéler la nécessité d'un équilibre interne entre « une production vivrière couvrant les besoins essentiels de la population »¹⁹ et la production de l'arachide.

Or, et c'est là une deuxième « qualité » du manioc, il n'entre pas en concurrence avec l'arachide. « Il faut que les nouvelles productions soient telles qu'elles n'absorbent pas trop de temps pendant l'hivernage » et qu'elles soient cultivées sur « des terres qui ne sont pas très favorables à la légumineuse »²⁰. C'est le cas pour le manioc qui s'est étendu sur les sols dek-dior non favorables à l'arachide à cause de leur qualité, de leur appropriation ancienne et de leur morcellement.

19. A.S. 2G 44/65, p. 89.

20. A.S. 2G 29/43, p. 55.

Enfin, dernière nécessité de l'équilibre voulue par la puissance coloniale, « assurer aux populations rurales un produit alimentaire toujours disponible, *difficilement capable d'être commercialisé* »²¹. Avec l'arachide, le colonisateur possède la plante « idéale » sur laquelle il peut fonder l'essentiel de ses transactions commerciales. Le principal problème auquel il se heurte est la reproduction de la force de travail qui, dans le système de l'économie de traite, doit être assurée au sein du système lignager. Ce que recherche l'administration coloniale, c'est à développer la culture d'une plante qui ne sorte pas du circuit intérieur du système lignager. C'est ce rôle qu'a joué le manioc, dont le développement peut être considéré comme une des rares tentatives d'organisation générale de la production. Son succès s'explique par le fait qu'il répond à la fois aux exigences du colonisateur et aux nécessités du paysan wolof.

Les paysans du Kayor ont, en effet, répondu favorablement à cette incitation à la production du manioc. Celui-ci s'est inséré facilement dans le morcellement des vieux terroirs. Là où la disponibilité en terre le permettait, le manioc a donné lieu à l'établissement d'un système mixte de production dont les différentes aires de culture ne se recouvrent pas. Allié aux plantations d'arbres fruitiers, protégé de la dent des troupeaux par un système élaboré de haies vives, le manioc a donné naissance à l'un des paysages agraires les plus originaux du Kayor.

Sans remettre en cause les principes de l'économie de traite, les interventions de l'État colonial après les années trente lui ont simplement redonné les moyens de son fonctionnement. Le développement des voies de communications ainsi que la cohérence nouvelle et l'extension du réseau de points de traite ont servi seulement ce qu'on peut appeler l'au-delà de la production, c'est-à-dire en fait son détournement en dehors des lieux mêmes de la production. L'introduction du matériel technique est une intervention sur ce qu'on peut appeler l'en-deçà de la production. Mais de l'espace même de la production, de ses structures comme de ses formes, les transformations restent ignorées et ne font pas l'objet d'interventions directes.

La restructuration qui a suivi les années de la crise n'a permis le développement de la production que par l'augmentation des superficies cultivées. En l'absence d'investissements réels sur la terre, un tel mode d'exploitation des sols se traduit entre autres par la non-reproduction des conditions pédologiques et par une stagnation, sinon une baisse, des rendements, sensible surtout pour les cultures vivrières. Tant que la terre est abondante et que la mobilité spatiale peut s'exercer normalement, ces conséquences peuvent restées ignorées. Mais dans un cadre plus étroit où l'ensemble des terres sont appropriées, la suppression progressive des jachères conduit un tel système d'exploitation vers l'impasse et le rend de plus en plus étroitement dépendant des conditions naturelles, entre autres de la pluviométrie.

Ces tendances internes à l'espace de la production vont s'aggraver après l'Indépendance malgré le bouleversement des structures du commerce et de l'encadrement rural.

L'UNIFORMISATION DES PAYSAGES : VERS LA MONOCULTURE DE L'ARACHIDE ?

En 1960, le Sénégal accède à l'Indépendance. L'État sénégalais « hérite » des structures de l'administration coloniale. Ce nouveau moment est marqué par une prise directe de l'État sur le circuit de la commercialisation de l'arachide, provoquant le

21. A.S. 2G 31/48, p. 13.

bouleversement de ces structures. Les objectifs immédiats sont de démanteler l'économie de traite. En fait, sous couvert d'une rénovation des structures de production, on assiste à la création d'une nouvelle dépendance de la classe paysanne ainsi qu'à la permanence des formes de l'économie de traite. Le développement de l'économie monétaire, les transformations des rapports lignagers, l'appauvrissement des sols et le caractère de plus en plus complexe du problème vivrier mettent peu à peu le système lignager devant l'impossibilité de remplir la fonction qui lui était attribuée dans le processus de production, à savoir, entre autres, d'assurer ce que l'on a appelé la « consommation productive ». D'où la nécessité d'une nouvelle structure qui assume la responsabilité du secteur non directement rentable. Cette nouvelle prise en charge de l'espace à l'échelle du territoire national ne peut être sans conséquence sur l'organisation régionale et locale et, par là même, sur les formes et les structures des paysages agraires.

Les formes d'intégration du paysan à un système productiviste

En nationalisant les circuits commerciaux les plus importants, l'État a acquis le quasi-monopole de l'approvisionnement, de la commercialisation et du crédit dans le secteur rural. Sous couvert de nationalisation, on assiste à l'étatisation de la traite plus qu'à sa suppression. Par un meilleur encadrement de la production, la force d'intervention de l'État permet l'application des orientations antérieures là où celle-ci se heurtait à de nombreuses résistances internes. L'État mobilise toujours le secteur lignager en y introduisant cependant un processus de transformation radicale. La standardisation des produits, la rationalisation de la collecte et de la commercialisation, le contrôle du crédit et de la planification sont autant de moyens pour imposer au paysan un programme de travail précis : apparemment libre, le producteur est en fait entièrement dépendant.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette restructuration. Nous nous contenterons d'en indiquer les principaux effets. Il s'avère que le paysan est entièrement lié, pour l'ensemble du cycle de la production, aux coopératives — aux fonctions essentiellement arachidières — et à l'ONCAD²² de qui il dépend pour l'acquisition de ses moyens de travail (machines, engrais), pour l'approvisionnement en semences, pour la fourniture de moyens de subsistance quand cela est nécessaire et quand sa capacité d'endettement est suffisante, et enfin pour la commercialisation de ses produits. On comprend alors de quoi relève « l'attachement » à la culture arachidière. L'arachide est la culture qui, par excellence, permet l'engagement total du paysan dans la production marchande, comme le coton au Sénégal oriental.

L'endettement du producteur constitue le nœud du fonctionnement du système. Il s'avère que certains producteurs, quand ils livrent l'arachide, n'opèrent en fait aucune vente : ils ne font que rembourser leurs dettes. Le paiement de ces dettes, en nature, dépend de fait de la production d'arachide. L'attachement à la culture arachidière fonctionne ainsi à partir de l'endettement en vu de se procurer ou de ne pas perdre ses moyens de travail (machines et semences). Le système de ristournes vient renforcer le pouvoir d'intervention de l'État sur la production agricole. Il faut savoir qu'une partie des revenus paysans sont bloqués à la Banque Sénégalaise de Développement, et que l'État les réinjecte dans le circuit de la production en priorité là où les paysans s'avèrent bons producteurs. Il s'agit là, d'une part, d'une importante incitation au développe-

22. Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement, créé en 1967 et supprimé récemment.

ment de la productivité et, d'autre part, d'une ponction faite sur les vieux terroirs arachidiers, de moins en moins rentables, au bénéfice de régions neuves qui bénéficient de conditions sociales et naturelles plus « favorables ».

Sans entrer dans plus de détail, on constate que les conditions d'ensemble de la production sont pour la plupart définies en dehors de l'espace même de cette production. Il faut remarquer que le système fonctionne de façon beaucoup plus exclusive que pendant la période coloniale. Le repli sur l'autosubsistance devient de moins en moins possible : les prêts de soudure et la mise en gage du matériel technique tient le paysan producteur non seulement pour la production d'arachide, mais également pour la production de ses moyens de subsistance immédiats. L'appauvrissement des sols et les mauvais rendements du mil dans le Kayor viennent renforcer cette dépendance. La tendance qui doit à notre avis se généraliser sur sols appauvris est celle que nous avons rencontrée dans plusieurs villages du Ndiambour où les paysans ne cultivent plus que l'arachide et achètent ce qui est nécessaire à leur consommation.

La mobilisation totale des terres

Il faut rappeler que dans le développement de la production on attend plus d'une augmentation des superficies cultivées que d'une intensification réelle. Dans une telle perspective, la diffusion du matériel technique apparaît plus logique alors qu'apparemment elle se trouve en contradiction avec le système de production dans lequel, le travail reposant sur la main-d'œuvre domestique, la rémunération est extrêmement faible et ne nécessite pas la substitution de la machine à l'homme.

LES OPÉRATIONS DE PRODUCTIVITÉ

L'augmentation de la production d'arachide et de mil s'est faite sur la base d'un système extensif, appuyé par la vulgarisation de ce qu'on appelle les « thèmes légers » : diffusion du matériel technique et développement parallèle de la culture attelée, utilisation de variétés sélectionnées, emploi d'engrais, etc. Nous ne ferons pas le bilan de ces opérations, qui a été fait par ailleurs²³. Nous n'en retiendrons que quelques conséquences. La diffusion des thèmes légers a essentiellement profité aux cultures d'arachide, au détriment des cultures vivrières et spécialement du manioc dont les systèmes culturels n'ont jamais été pris sérieusement en compte. C'est ce qui explique la disparition de cette culture vers les années soixante, soixante-dix. Les opérations de productivité avaient pour objectif essentiel d'accroître la production pour compenser la baisse du prix de l'arachide. Au Kayor, la diffusion du matériel technique a permis la colonisation extrêmement rapide des terres encore en jachère. Une telle augmentation des cultures s'est effectuée au détriment des possibilités de régénération des sols, et, à relativement court terme, au détriment des rendements, en particulier de ceux des cultures vivrières plus fragiles. L'utilisation des engrais est, au Kayor, tout à fait aléatoire, l'augmentation de la production espérée ne couvrant pas la dépense nécessaire à l'achat de l'engrais dont l'efficacité dépend en plus de la pluviométrie. En certains endroits, l'achat d'engrais est une nécessité, sinon la terre ne donne plus. La diffusion de l'engrais ne sert que l'intégration du paysan au système de crédit. Dans de telles conditions, on peut légitimement avancer que les opérations de productivité entrent dans la logique d'un transfert des lieux de production — des vieux terroirs vers les régions plus rentables — qui nécessite à court terme la mobilisation totale et rapide

²³ P. PELISSIER, *Les effets de l'opération arachide/mil dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack, Rapport de synthèse, Dakar : Rép. du Sénégal, 1970.*

des capacités de production des zones historiques. La fonction essentielle du « progrès technique » est de maintenir tant bien que mal les terres du Kayor en état de production, accentuant la dépendance du producteur vis-à-vis du système d'encadrement.

LE SYSTÈME FONCIER

De façon plus significative qu'auparavant, le statut de la terre et les rapports fonciers sont en train de se transformer sous l'influence de la loi sur le Domaine national de 1964 et de la réforme administrative. Nous ne ferons pas une analyse détaillée de cette loi, mais n'envisagerons que ses conséquences sur l'espace de la production. Les enjeux de l'établissement d'un nouveau régime foncier consistent à dégager la terre des rapports lignagers qui entravent le développement de la productivité, et à intégrer la rente dans le circuit de l'économie dominante.

La loi sur le Domaine national, dans son indétermination, a entraîné la mise en culture de la totalité des terres et la suppression d'une marge de mobilité nécessaire au bon fonctionnement du système de production extensif. Il y a là contradiction apparente que nous rapporterons à ce que nous avons écrit à propos des opérations de productivité, à savoir la mobilisation totale et rapide des capacités de production des vieux terroirs.

L'attachement à la culture de l'arachide est donc de plus en plus lié à l'acquisition des moyens de production pour laquelle chaque producteur individuellement est dépendant des structures de l'État. Ajoutée à celle créée par l'application de la loi foncière, cette situation a provoqué ou accentué l'autonomisation des ménages et l'éclatement des lignages.

L'État substitut du système lignager

Une des nécessités de la politique agricole de l'État, manifestée par les orientations du V^e Plan (1977-1981) est de trouver une solution au déficit vivrier et de réduire les importations agricoles qui grèvent lourdement la balance commerciale. L'extension généralisée du système cultural extensif a conduit le système de production lignager à un seuil optimal de possibilité. La mobilisation rapide de la totalité des capacités de production des vieux terroirs au mépris de leurs conditions réelles de reproduction a précipité la destructuration des paysages agraires. L'épuisement des sols et des réserves en terres, et la désagrégation des rapports lignagers ont mis le système de production lignager dans l'incapacité de remplir la fonction qui lui était dévolue au temps de l'économie coloniale. L'organisation générale de la production passe à une autre échelle et nécessite une politique alimentaire officielle au sein de laquelle le mil, produit et consommé autrefois à l'intérieur du groupe domestique en auto-subsistance, devra entrer dans le circuit de la commercialisation²⁴.

Peu à peu, l'État s'approprie la fonction qui autrefois revenait au système lignager, à savoir l'organisation de la production vivrière. Les conséquences sur le rapport arachide/mil sont facilement envisageables puisque est détruit ainsi le principe d'équilibre local entre les deux cultures. Cette organisation nouvelle, dont la rationalité et la logique n'est pas celle du système lignager attribue des « vocations naturelles »

24. Cf. V^e Plan quadriennal de développement économique et social (1977-81), *Min. du Plan et de la Coopération, Dakar : 1977, p. 20.*

aux différentes régions du Sénégal, tout en valorisant celles où la nature des sols, la charge de population et le poids du passé n'opposent pas de « frein » au développement. Mis à l'écart de l'ensemble des projets agricoles nouveaux, le Kayor central et septentrional reste, dans son devenir, soumis à la culture de l'arachide qui a déjà envahi les terroirs de manioc depuis une quinzaine d'années. Là où les rendements de mil sont nettement insuffisants, on s'orientera vers la production exclusive de l'arachide, le mil ou le riz étant achetés.

Même au sein de la production arachidière, les vieux terroirs du Kayor subissent la concurrence des terres du Saloum où la pluviométrie est plus régulière, le poids historique moins lourd. La restriction des semences d'arachide au moment de nos enquêtes laisse penser que le Kayor n'est pas loin de se trouver en chômage technique.

Nous avons vu, au début de cet article, que la couverture de l'erg du Kayor introduit dans son ensemble peu d'oppositions vraiment significatives dans les modelés de même qu'elle détermine l'écrasante majorité des sols dior. Le caractère aléatoire de la pluviométrie vient renforcer la soumission générale de l'agriculture à des contraintes quasi identiques et, par là, renforce son unité. Mais unité n'est pas synonyme d'uniformité. La vulnérabilité des paysages les rend extrêmement sensibles à l'action de l'homme.

Tant que la production agraire, tant bien que mal, relevait d'une responsabilité locale, le paysan du Kayor a utilisé, au maximum de ses contingences historiques, la subtilité des nuances qu'offrait le paysage naturel, produisant à son tour une diversité des paysages agraires, dans laquelle s'est inscrit le rapport arachide/mil. Cependant, l'espace de la production n'a jamais été considéré dans sa diversité. Aujourd'hui, la fonction de production qui est implicitement attribuée au Kayor procède d'une analyse d'un état d'uniformité, qui est un état de crise ouverte, considéré comme un état naturel de fatalité ou un état de fatalité naturelle. Les mécanismes socio-politiques et économiques qui, par de multiples transformations, ont produit cette situation de crise sont soit ignorés, soit invoqués pour renforcer l'état de fatalité, en conjuguant fatalité naturelle et fatalité historique.

Partant de là, c'est-à-dire essentiellement de l'appauvrissement des sols, et de la charge sociale et foncière des terroirs, le Kayor ne peut tenir la concurrence — puisque c'est en ces termes que se traduit, dans la politique agricole, le rapport à l'espace — avec d'autres régions dans le plan d'une économie productiviste, soumise à la rationalité du profit ; cette rationalité nécessite, en effet l'existence d'exploitations « modernes », immédiatement rentables, incompatibles d'une part avec le système de production lignager même transformé, et d'autre part avec l'ensemble des conditions actuelles de la production.

Le Kayor pourtant est maintenu en état de production, avec vocation arachidière de plus en plus exclusive. Cela s'explique dans la mesure où nous sommes dans une période de transition pendant laquelle, la majorité des forces productives étant encore concentrée sur les vieux terroirs, la politique de transferts rencontre un certain nombre d'obstacles. De plus l'arachide reste encore une des seules cultures qui permettent l'engagement paysan dans la production marchande. D'où l'extension de ses superficies cultivées au détriment des autres cultures. Seules, la nécessité agronomique de l'alternance arachide/mil et la nécessité, dans une période transitoire, d'approvisionnement vivrier interne ont interdit l'éviction totale du mil et du niébé, après celle du manioc. Cependant dans certaines zones, la baisse des rendements du mil commande la mise en place d'une politique alimentaire, c'est-à-dire l'intégration du mil dans les circuits commerciaux, c'est-à-dire encore l'impossibilité d'un retour à l'autosubsistance.

L'endettement paysan et la faiblesse des investissements dans le secteur de la production au Kayor interdisent dès maintenant toute initiative locale : réduction du capital semencier, absence de bouture de manioc, relatif succès des opérations-productivité quant à l'amélioration du revenu paysan...

La monoculture de l'arachide — qui existe depuis longtemps dans le discours dominant malgré une diversité réelle de la production — tend à devenir de plus en plus une réalité.

CONCLUSION

Le rapport arachide/mil, comme nous le voyons, ne peut s'interpréter seulement en terme de conflit de surface, ou en terme d'inadéquation des conditions techniques de la production. Le renforcement des « techniques d'encadrement », si l'on veut suivre par exemple les propositions de P. GOUROU²⁵, ne suffit pas à résoudre la crise que traverse le Kayor. Au contraire, il tend à l'aggraver.

Le rapport cultures commerciales/cultures vivrières doit s'analyser au sein de l'articulation entre deux structures de l'espace contradictoires. Ainsi au Kayor, s'est consolidée une structure polaire de l'espace rural, basée sur des centres administratifs et commerciaux qui constituent l'armature de l'intervention directe de l'État, face à une structure zonale qui se réfère aux espaces homogènes locaux de la production agricole et qui porte en elle la nécessité d'un équilibre entre les cultures et surtout de la pérennité des conditions internes de la production. Cette dichotomie tend plus à donner de nouvelles assises spatiales au contrôle politique et social de l'État sur les zones rurales qu'à préparer une meilleure articulation entre les systèmes de production, les potentialités agronomiques des sols et des paysages, la charge de population et les moyens d'intervention de l'État.

La transformation du rapport entre l'arachide et le mil ponctue les étapes de ce conflit spatial entre la stratégie d'un État centralisateur et les nécessités locales du paysan producteur.

L'espace social, comme toute réalité sociale, relève méthodologiquement et théoriquement de trois concepts généraux : la forme, la structure et la fonction. C'est ce troisième terme qui est souvent ignoré. Or, nous l'avons vu, le mil, l'arachide comme le manioc ne sont pas de simples cultures dont l'amélioration de la production induirait telles ou telles techniques, tels ou tels types de paysages ou d'organisation de l'espace. Ils ont, et ils ont eu, au sein des systèmes de production en jeu sur l'espace, et dans leurs articulations, une fonction sociale — au sens large du terme — déterminante. Et c'est à ce niveau sans doute que le rapport a été le plus conflictuel, le plus décisif, par delà le problème agronomique ou technique.

25. P. GOUROU, *Terres de bonne espérance, le monde tropical*, Paris : PLON, 1982.